

**ARRETE**  
de composition nominative du  
Conseil Territorial de Santé Finistère Penn Ar Bed

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R.1434-33 et R.1434-34 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2019 portant attribution de fonctions en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à M. Stéphane MULLIEZ ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2022 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2016 portant adoption des territoires de démocratie sanitaire en région Bretagne,

Considérant la sollicitation de l'Agence Régionale de Santé Bretagne par courrier du 03 février 2022 relative à la désignation des représentants aux conseils territoriaux de santé,

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein des conseils territoriaux de la région Bretagne ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Le Conseil territorial de Santé Finistère Penn Ar Bed comprend 50 membres.

Sa composition nominative par collège est la suivante :

**1°/ Collège des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

**Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements**

Titulaire	Monsieur	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF
Suppléant	Monsieur	LE CORRE	SEBASTIEN	FHF
Titulaire	Monsieur	MONNIER	ANTHONY	FHP
Suppléant	Madame	DUQUENNE	LAURENCE	FHP
Titulaire	Madame	BLAIZE	HELENE	FEHAP / UGECAM BRETAGNE PAYS DE LOIRE
Suppléant	Monsieur	LECLERE	LAURENT	FEHAP / UGECAM BRETAGNE PAYS DE LOIRE

**Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaire	Professeur	STINDEL	ERIC	FHF
Suppléant	Docteur	BERGOT	BRIGITTA	FHF
Titulaire	Docteur	HUTIN	PASCAL	FHF
Suppléant	Docteur	LEMOINE	CATHERINE	FHF
Titulaire	Docteur	STRULLU	BERNARD	FEHAP
Suppléant	Docteur	DUPEYRON	ROLLAND	FEHAP

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médicosociaux**

Titulaire	Madame	AUBRY	CELINE	FHF
Suppléant	Monsieur	GUEVEL	DAVID	FHF
Titulaire	Monsieur	DESANGLOIS	STEVE	FEHAP / APF
Suppléant	Madame	VOISIN L'HUILLIER	VALERIE	FEHAP
Titulaire	Madame	BOURHIS	STEPHANIE	FNADEPA 29
Suppléant	Madame	RAMBURE	LAURENCE	FNADEPA 29
Titulaire	Monsieur	GOBIN	FREDERIC	NEXEM
Suppléant	Madame	QUEMENEUR	ELISA	URIOPSS
Titulaire	Monsieur	PERSON	PATRICE	UDCCAS 29
Suppléant	Madame	ARZUR	CLAUDIE	UDCCAS 29

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaire	Monsieur	LEPORT	FABRICE	DEFI SANTE NUTRITION
Suppléant	Monsieur	DEBLED	NICOLAS	DEFI SANTE NUTRITION
Titulaire	Monsieur	DUROUCHOUX	LUC	ADDICTION France
Suppléant	Madame	LANDUREN	MICHELE	IREPS BRETAGNE
Titulaire	Madame	SANQUER	FRANCOISE	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
<b>Suppléant</b>	<b>Monsieur</b>	<b>MOGAN</b>	<b>MICHEL</b>	<b>IREPS BRETAGNE</b>

**d) Représentants des professionnels de santé libéraux**

Titulaire	Docteur	PRIGENT	YANN	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Docteur	QUINIOU	GILLES	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Docteur	AUFFRET	PIERRE	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
Suppléant	Monsieur	KERVARREC	ALAIN	URPS ORTHOPHONISTES
Titulaire	Docteur	HOUEL	STERENN	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Suppléant	Docteur	KERVAREC	ADELINE	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Titulaire	Madame	BRAULT	HEDWIGE	URPS PHARMACIENS
Suppléant	Monsieur	MOUGIN	LUC	URPS PHARMACIENS

**e) Représentant des internes en médecine**

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

**f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé ; communautés professionnelles territoriales de santé et équipes de soins primaires ; communautés psychiatriques de territoire)**

Titulaire	Monsieur	CONRAD	JEAN-FRANCOIS	FACS BRETAGNE
Suppléant	Madame	NICOLAS	MARLENE	FACS BRETAGNE
Titulaire	Monsieur	HASBINI	ALI	CPTS BREST SANTE OCEANE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	SANQUER	RONAN	FHF
Suppléant	Monsieur	CORVAISIER	ARNAUD	FHF
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		

Suppléant En cours de désignation

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	Monsieur	ABALLEA	MATTHIAS	FNEHAD
Suppléant	Docteur	BODENEZ	JULIEN	FNEHAD

**h) Représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Monsieur	GUIAS	BRUNO	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS
Suppléant	Monsieur	PLOUHINEC	BERNARD	CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DU FINISTERE

**2°/ Collège des usagers du système de santé**

**a) Associations agréées (article L1114-1)**

Titulaire	Monsieur	MOUSTER	ANTHONY	ASSOCIATION SPINA BIFIDA ET HANDICAP ASSOCIES
<b>Suppléant</b>	<b>Madame</b>	<b>TERROM</b>	<b>PASCALE</b>	<b>APF France Handicap</b>
Titulaire	Madame	THOMAS TOULOUZOU	FRANCOISE	France ALZHEIMER 29
Suppléant	Monsieur	PYATZOOK	DANIEL	France ALZHEIMER 29
Titulaire	Monsieur	MARANDOLA	JEAN-FRANCOIS	UDAF 29
Suppléant	Monsieur	LE BEC	REMI	ALCOOL ASSISTANCE
Titulaire	Monsieur	GOUAILLE	JEAN-PIERRE	SOS AMITIES BREST
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	RAYER MACKHADMEH	MARTINE	UNAFAM 29
Suppléant	Monsieur	MARTIN	FREDERIC	UNAFAM 29
Titulaire	Madame	EVENNOU	MARIE	UNAPEI BRETAGNE
Suppléant	Monsieur	TREGUIER	ANDRE	UFC QUE CHOISIR

**b) Associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaire	Madame	LOLLIER	MICHELLE	CDCA 29
Suppléant	Madame	TROLEZ	JOELLE	CDCA 29
Titulaire	Monsieur	LE BOURHIS	HERVE	CDCA 29
Suppléant	Monsieur	LAMEZEC	PATRICK	CDCA 29
Titulaire	Madame	HERNIO	SOPHIE	CDCA 29
Suppléant	Monsieur	CUEFF	FRANCOIS	CDCA 29
Titulaire	Monsieur	ZLOTNIK	NICOLAS	CDCA 29
Suppléant		En cours de désignation		

**3°/ Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné**

**a) Conseiller régional**

Titulaire	Madame	KUCHEL	EMILIE	CONSEIL REGIONAL
Suppléant	Monsieur	TROADEC	CHRISTIAN	CONSEIL REGIONAL

**b) Représentant des conseils départementaux**

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

**c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile**

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

**d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1, L. 5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales**

Titulaire	Monsieur	AUDURIER	PHILIPPE	AdCF
Suppléant	Madame	QUEMERE	MARTINE	AdCF
Titulaire	Monsieur	LE GUELLEC	YVES	AdCF
Suppléant		En cours de désignation		

**e) Représentants des communes**

Titulaire	Monsieur	LECLERC	PATRICK	AMF 29
Suppléant	Monsieur	LE SAUX	JEAN-LUC	AMF 29
Titulaire	Madame	LE TROADEC	GWENOLA	AMF 29
Suppléant	Monsieur	KERLOCH	GURVAN	AMF 29

**4°/ Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale**

**a) Représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Madame	MAYNADIER	CLAIRE	PREFECTURE DU FINISTERE
Suppléant	Madame	SEVENIER MULLER	ELISABETH	PREFECTURE DU FINISTERE

**b) Représentant des organismes de sécurité sociale**

Titulaire	Monsieur	NEDELEC	DOMINIQUE	CPAM DU FINISTERE
Suppléant	Monsieur	DE LA FAYOLLE DE LA TOURNE	SYLVAIN	CPAM DU FINISTERE
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

**5°/ Collège des personnalités qualifiées**

Titulaire	Madame	CROIGER-JAOUEN	NATHALIE	MUTUALITE FRANCAISE
Titulaire	Monsieur	MAZE	GILLES	FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE

**Article 2 :** En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, les sénateurs et députés du département sont membres de droits du Conseil Territorial de Santé Penn Ar Bed

**Article 3 :** Nul ne peut siéger au sein du conseil territorial de santé à plus d'un titre.

**Article 4 :** La durée des fonctions des membres du conseil territorial de santé est fixée à cinq ans, renouvelable une fois, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R1434-34 du code de la santé publique.

**Article 5 :** Le conseil territorial de santé est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

**Article 6 :** La composition, les modalités de vote et les modalités de fonctionnement des formations du conseil territorial de santé sont fixées par son règlement intérieur adopté en assemblée plénière.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera complété pour tenir compte des désignations à venir.

**Article 8** : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 9** : Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 9 sept 2022

*P/* Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,

Stéphane MULLIEZ

**P/** Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé Bretagne  
Le Directeur Général Adjoint  
Malik LAHOUCINE



